COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2010					
Nombre de Conseillers en exercice : 17 Présents : 14 Votants : 16 Procurations : 2 L'an deux mil dix, le vingt-trois mars, à vingt heures, Conseil Municipal de la Commune de CHEMERE, dûme convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous présidence de Monsieur Jean-Paul LERAY, Maire.					
Convocation: 16 mars 2010	 Présents: M. Jean-Paul LERAY, Maire M. Georges LECLEVE, Bernard CHAZELAS, Jean-Marie GATARD, Jean-Pierre GRANDJOUAN, Adjoints M. MLLE Jacques CHEVALIER, Alice BICZYSKO, Conseillers municipaux délégués M. MMES Michel GRAVOUIL, Régine CORMIER, Marie-Josèphe BATARD, Eric LOMBREY, Annie BARDOUL, Philippe BRIAND, Paul PIPAUD, Conseillers municipaux Absents excusés: M. Nicolas BOUCHER, Conseiller municipal délégué, pouvoir donné à M. Eric LOMBREY MME Michèle FRANCHETEAU, Conseillère municipale, pouvoir donné à M. Jean-Pierre GRANDJOUAN M. Lionel LESCURAT, Conseiller municipal. 				
	A été élue secrétaire de séance : MME Régine CORMIER				

Compte-rendu de la réunion du 16 février 2010 :

Monsieur le Maire fait remarquer qu'il manque la délibération constituant la commission de travail pour la délégation de service public assainissement, composée de M. MME Jean-Paul LERAY, Georges LECLEVE, Bernard CHAZELAS, Jean-Pierre GRANDJOUAN, Jacques CHEVALIER et Alice BICZYSKO.

A part cette remarque, aucune autre observation n'a été formulée.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité avec la modification sus-mentionnée.

≥ 2010/30 – Délégations de pouvoirs « Marchés publics » : Information

Conformément à la délibération n°2008/45 en date du 22 mars 2008 sur la délégation de pouvoirs au niveau des marchés publics, Monsieur le Maire rend compte au Conseil municipal des décisions prises en vertu de la délégation de pouvoirs sur les marchés publics.

Date du marché	Société	Objet du marché	Montant H.T.
02/02/10	SPIC 2C (44352 GUERANDE)	Rue de la Treille : Inspection TV réseaux EU et hydrocurage	946,00 €
18/02/10	CABINET A+B URBANISME (44270 ST MEM LE TENU)	Mission de révision simplifiée du PLU : Extension de la zone 1 Aue	2 400,00 €
08/03/10	DDTM DE LOIRE-ATLANTIQUE (44036 NANTES CEDEX 1)	Service public d'assainissement : Mission d'assistance conseil pour la passation d'un contrat de délégation de service public	3 550,00 €
15/03/10	ASSOCIATION « KERVEGAN'S LE GROUPE » (44800 ST HERBLAIN)	Fête du Parc 2010 : Représentation groupe	1 254,18 €
15/03/10	ANIMATION EOLE (85430 AUBIGNY)	Fête du Parc 2010 : Structures gonflables	392,98 €
15/03/10	STUDIO L'ARSENE (JEAN-MARC GICQUEAU) (44580 BOURGNEUF EN RETZ)	Fête du Parc 2010 : Eclairage	862,06 €
15/03/10	STUDIO L'ARSENE (JEAN-MARC GICQUEAU) (44580 BOURGNEUF EN RETZ)	Fête du Parc 2010 : Sonorisation	1 710,47 €

≥ 2010/31 – Vote du compte de gestion 2009 : Commune

Monsieur le Maire, rapporteur, expose :

« Je soumets à votre attention le Compte de gestion 2009 relatif au budget communal du Receveur municipal.

Ce document laisse apparaître un résultat de clôture s'établissant comme suit :

- section d'investissement: un déficit de

374 773,22 €,

- section de fonctionnement : un excédent de

611 010,70 €. ».

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents de voter le Compte de gestion 2009 du budget communal.

≥ 2010/32 - Vote du compte de gestion 2009 : Assainissement

Monsieur le Maire, rapporteur, expose :

« Je soumets à votre attention le Compte de gestion 2009 relatif au budget assainissement de notre Receveur municipal.

Ce document laisse apparaître un résultat de clôture s'établissant comme suit :

- section d'investissement: un déficit de

34 163,05 €

- section de fonctionnement : un excédent de

34 511,80 € ».

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents de voter le Compte de gestion 2009 du budget assainissement.

▶ 2010/33 - Vote du compte de gestion 2009 : Immeuble commercial

Monsieur le Maire, rapporteur, expose :

« Je soumets à votre attention le Compte de gestion 2009 relatif au budget immeuble commercial du Receveur municipal.

Ce document laisse apparaître un résultat de clôture s'établissant comme suit :

- section d'investissement: un déficit de

16 793,05 €,

- section de fonctionnement : un excédent de

20 540,59 €. ».

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents de voter le Compte de gestion 2009 du budget immeuble commercial.

≥ 2010/34 – Vote du compte administratif 2009 : Commune

Monsieur le Maire, rapporteur, expose :

« Je soumets à votre attention le Compte administratif 2009 relatif au budget communal.

Ce document laisse apparaître un résultat de clôture s'établissant comme suit :

- section d'investissement: un déficit de

374 773,22 €,

- section de fonctionnement : un excédent de

611 010,70 €. ».

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et hors présence du maire, décide à l'unanimité des membres présents de voter le Compte administratif 2009 du budget communal.

≥ 2010/35 - Vote du compte administratif 2009 : Assainissement

Monsieur le Maire, rapporteur, expose :

« Je soumets à votre attention le Compte administratif 2009 relatif au budget assainissement.

Ce document laisse apparaître un résultat de clôture s'établissant comme suit :

- section d'investissement: un déficit de

34 163.05 €

- section de fonctionnement : un excédent de

34 511.80 € ».

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et hors présence du maire, décide à l'unanimité des membres présents de voter le Compte administratif 2009 du budget assainissement.

≥ 2010/36 - Vote du compte administratif 2009 : Immeuble commercial

Monsieur le Maire, rapporteur, expose :

« Je soumets à votre attention le Compte administratif 2009 relatif au budget immeuble commercial.

Ce document laisse apparaître un résultat de clôture s'établissant comme suit :

- section d'investissement: un déficit de

16 793,05 €,

- section de fonctionnement : un excédent de

20 540,59 €. ».

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et hors présence du maire, décide à l'unanimité des membres présents de voter le Compte administratif 2009 du budget immeuble commercial.

≥ 2010/37 - Affectation du résultat 2009 : Budget Commune

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance du Compte administratif de l'exercice 2009 du budget communal et délibéré,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2009,

Constatant que le Compte administratif présente un excédent d'exploitation de 611 010,70 €,

Décide d'affecter ce résultat comme suit :

- affectation en réserves R 1068 en investissement de 610 490,36 €,
- report en fonctionnement R 002 de 520,34 €.

≥ 2010/38 - Affectation du résultat 2009 : Budget Assainissement

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance du Compte administratif de l'exercice 2009 du budget assainissement et délibéré,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2009,

Constatant que le Compte administratif présente un excédent d'exploitation de 34 511,80 €,

Décide d'affecter ce résultat comme suit :

- affectation en réserves R 1068 en investissement de 23 928,31 €,
- report en fonctionnement R 002 de 10 583,49 €.

≥ 2010/39 - Affectation du résultat 2009 : Budget Immeuble commercial

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance du Compte administratif de l'exercice 2009 du budget immeuble commercial et délibéré,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2009,

Constatant que le Compte administratif présente un excédent d'exploitation de 20 540,59 €,

Décide d'affecter ce résultat comme suit :

- affectation en réserves R 1068 en investissement de 16 793,05 €,
- report en fonctionnement R 002 de 3 747,54 €.

▶ 2010/40 - Vote des taux communaux 2010

Monsieur le Maire, rapporteur, informe les membres du Conseil municipal que la commission des finances réunie le 10 mars dernier, propose au Conseil municipal d'augmenter de 3,00 % les taux d'imposition 2009 des trois taxes locales pour l'année 2010 afin de financer les divers travaux de la commune:

	Taux 2009	Taux 2010 proposés
Taxe d'habitation	14,57 %	15,01 %
Taxe sur le foncier bâti	16,55 %	17,05 %
Taxe sur le foncier non bâti	46,70 %	48,10 %

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité des membres présents, d'augmenter les taux d'imposition de 3,00% comme sus-mentionnés.

≥ 2010/41 – Vote du Budget primitif 2010 : Commune

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal, le projet du budget primitif 2010 de la commune, tel qu'il a été établi par la Commission des finances réunie le 10 mars dernier.

Ce budget s'équilibre, tant en recettes qu'en dépenses, de la façon suivante :

- Section de fonctionnement : 1 470 390.34 €uros

- Section d'investissement : 1 804 844,70 €uros

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré, adoptent à l'unanimité des membres présents, le budget primitif 2010 de la commune tel qu'il leur a été présenté par Monsieur le Maire.

≥ 2010/42 – Vote du Budget primitif 2010 : Assainissement

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal, le projet du budget primitif 2010 du service assainissement, tel qu'il a été établi par la Commission des finances réunie le 10 mars dernier. Ce budget s'équilibre, tant en recettes qu'en dépenses, de la façon suivante :

- Section de fonctionnement : 166 267,37 €uros - Section d'investissement : 526 425,66 €uros

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré, adoptent à l'unanimité des membres présents, le budget primitif 2010 du service assainissement tel qu'il leur a été présenté par Monsieur le Maire.

≥ 2010/43 – Vote du Budget primitif 2010 : Immeuble commercial

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal, le projet du budget primitif 2010 du budget annexe « Immeuble commercial », tel qu'il a été établi par la Commission des finances réunie le 10 mars dernier.

Ce budget s'équilibre, tant en recettes qu'en dépenses, de la façon suivante :

- Section de fonctionnement : 28 269,54 €uros

- Section d'investissement : 31 441,05 €uros

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré, adoptent à l'unanimité des membres présents, le budget primitif 2010 du budget annexe « Immeuble commercial » tel qu'il leur a été présenté par Monsieur le Maire.

≥ 2010/44 – Délégation de service public d'assainissement : Election des membres de la commission d'ouverture des plis

Par délibération n°2010/14 en date du 16 février 2010, le Conseil municipal de CHEMERE a fixé les modalités de dépôt des listes pour l'élection des membres de la Commission d'ouverture des plis, à savoir :

- Les listes peuvent comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir (trois titulaires, trois suppléants),
- Elles pourront être déposées auprès de Monsieur le Maire jusqu'à l'ouverture de la séance du Conseil municipal au cours de laquelle il sera procédé à l'élection.

Monsieur le Maire rappelle que la Commission d'ouverture des plis relative à la délégation du service public d'assainissement de CHÉMÉRÉ doit être élue au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel (article D1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Une seule liste comportant les noms suivants a été déposée à l'ouverture de la présente séance de Conseil municipal :

- Titulaires : Alice BICZYSKO, Georges LECLEVE, Eric LOMBREY,
- Suppléants : Philippe BRIAND, Jean-Pierre GRANDJOUAN, Michel GRAVOUIL.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- Procède à l'élection à bulletin secret des membres de la Commission d'ouverture des plis prévue à l'article L.1411-5 du Code général des collectivités territoriales ;
- Proclame membres titulaires de la Commission d'ouverture des plis au vu des résultats de l'élection (16 « Pour ») : Alice BICZYSKO

Georges LECLEVE

Eric LOMBREY

- Proclame membres suppléants de la Commission d'ouverture des plis au vu des résultats de l'élection (16 « Pour ») : Michel GRAVOUIL

Philippe BRIAND

Jean-Pierre GRANDJOUAN

Cette commission sera présidée par Monsieur le Maire, auxquels s'adjoindront les représentants de la DGCCRF (Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes) et le Receveur municipal.

≥ 2010/45 – Lotissement du Moulin : Cession terrain à la SA HLM Espace Domicile

Monsieur le Maire, rapporteur, rappelle aux membres du Conseil municipal que la commune va acquérir le lot $n^{\circ}16$ du lotissement du Moulin d'une surface de 1 261 m^{2} pour un montant de 128 710,00 €. Ce lot va être ensuite cédé à la société ESPACE DOMICILE qui va réaliser 8 logements sociaux représentant une surface construite de 597 m^{2} .

Le prix de vente de cette parcelle étant soumis à des conditions d'octroi de subvention du Conseil général (à savoir le prix de vente au mètre carré construit ne doit pas dépasser 30,00 €.), Monsieur le Maire

propose de céder ce lot à 17 910,00 €.

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapport en son exposé et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- de céder le lot n°16 du lotissement du Moulin à la société ESPACE DOMICILE pour un montant de 17 910.00 €.
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener ce dossier à bien, notamment de signer les actes de vente.

▶ 2010/46 – Organisation de la semaine scolaire : Rentrée scolaire 2010

Monsieur Georges LECLEVE, rapporteur, expose:

« Depuis la rentrée scolaire 2008/2009, le samedi matin scolarisé a été supprimé. Le temps scolaire des élèves de l'école primaire est organisé comme suit : 24 heures d'enseignement par semaine pour tous les élèves, ceux qui rencontrent des difficultés d'apprentissage pouvant bénéficier, en outre, de deux heures d'aide personnalisée.

Dans le cadre de cette organisation du temps scolaire, l'amplitude d'ouverture des écoles doit permettre d'organiser l'enseignement obligatoire et l'aide personnalisée. L'enseignement scolaire hebdomadaire peut se répartir sur quatre jours (6 heures par jour) ou sur 9 demi-journées du lundi au vendredi.

Après enquête, l'option des 9 demi-journées est refusée par une majorité de parents et la directrice de l'école publique propose de changer l'aménagement de la journée scolaire pour les raisons suivantes :

- Transports inadaptés pour les enfants en soutien scolaire,
- Temps de midi trop court pour permettre aux enfants de manger d'une façon satisfaisante depuis le passage à 2 services,
- Souhait des enseignants d'assurer le soutien, le midi plutôt que le soir.

Deux réunions ont eu lieu avec les directrices des écoles, l'inspecteur d'académie, les responsables des transports scolaires, de l'AFR et de l'Animation sportive ,les 27 janvier et 24 février 2010. Un compromis accepté par tous a été trouvé au niveau des horaires de la journée scolaire : le matin de 8H50 à 11H50 et l'après-midi de 13H45 à 16H45.

Ces horaires ont été validés par le Conseil d'école de l'école publique le 2 mars dernier.

Il vous est demandé de vous prononcer sur l'aménagement de la journée scolaire".

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide de procéder à un vote à main levée sur l'adoption de ces nouveaux horaires.

Il ressort de ce vote les résultats suivants :

- "Pour": 10 - "Contre": 1 - "Abstention": 5

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité des membres présents d'émettre un avis favorable à ce projet d'aménagement de la journée scolaire.

≥ 2010/47 – Demande de subvention : Association des maires du Pays de Retz

Monsieur le Maire, rapporteur, rappelle aux membres du Conseil municipal que lors du vote le 16 février dernier, il a été voté les subventions suivantes pour l'Association des maires du Pays de Retz :

- cotisation « Association des maires » : 41,66 € 0,02*2083 habitants),
- cotisation « Institut culturel » : 354,11 € (0,17*2083 habitants).

La population légale de 2007 étant entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2010 (à savoir 2123 habitants pour la commune de CHEMERE), il faut donc actualiser le montant de la subvention due à l'Association des maires du Pays de Retz qui s'élève désormais à 403,37 € au lieu des 395,77 € initialement votée.

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'attribuer à l'Association des maires du Pays de Retz une subvention d'un montant de 403,37 € pour l'année 2010.

▶ 2010/48 – Demande de fonds de concours auprès de la communauté de communes Cœur Pays de Retz

Monsieur le Maire, rapporteur, informe les membres du Conseil municipal que la commune de CHEMERE peut bénéficier d'un fonds de concours de la communauté de communes Cœur Pays de Retz d'un montant de 50 000,00 € pour les années 2009, 2010 et 2011 (Décision n°2009-04-05A du Conseil

communautaire en date du 18 juin 2009).

Afin d'équilibrer le budget 2010, Monsieur le Maire propose de solliciter pour cette année le versement de la totalité du fonds de concours, soit la somme de 150 000,00 € pour financer les travaux dont le montant et le plan de financement sont définis comme suit :

Projet	Travaux d'aménagement	Travaux d'extension et de rénovation
	rue de la Treille	des vestiaires de football
Dépenses H.T.	167 224,00 €	302 771,00 €
Montant total des aides	75 000,00 €	206 353,00 €
fonds de concours inclus	(44,85%)	(68,15%)
Autofinancement	92 224,00 €	96 418,00 €
	(55,15%)	(31,85%)
Part du fonds de concours	75 000,00 €	75 000,00 €
	(44,85%)	(24,77%)

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- de solliciter la totalité du fonds de concours auprès de la communauté de communes Cœur Pays de Retz pour les travaux sus-mentionnés,
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener ce dossier à bien.

▶ 2010/49 – Liste annuelle des marchés conclus en 2009 (Article 133 du Code des Marchés publics)

Monsieur le Maire, rapporteur, informe les membres du Conseil municipal que l'article 133 du Code des Marchés publics, et l'arrêté du 26 décembre 2007 (modifié par l'arrêté du 10 mars 2009) font obligation à la personne publique de publier au cours du 1^{er} trimestre de chaque année la liste des marchés conclus l'année précédente sur le support de son choix.

Aussi, Monsieur le Maire rend compte aux membres du Conseil municipal de la liste annuelle des marchés conclus en 2009 et procèdera à sa publication par voie d'affichage et mise en ligne sur le site Internet de la commune.

Code postal

Objet

Lot

Marchés de fournitures

Procédure Date du marché Titulaire

(mm/ogga)

	(mm/aaaa)						
Marchés d	le 20 000 € H.T. à	49 999,99 € H.T					
MAPA	09/2009	SPACE SYSTEM	4470	00	Acc	quisition de 206 fauteuils de spectacles	- Coloris Opéra Unique
March	és de travaux						
Procédure	Date du	Titulaire		Code	e	Objet	Lot
	marché			posta	al		
	(mm/aaaa)						
Marchés d	e 20 000 € H.T. à	49 999,99 € H.T					
MAPA	05/2009	BRETHOME ET CI TP	E SAS	4434		Travaux d'aménagement de la voirie communale – Programme 2009	Unique
Marchés d	e 50 000 € H.T. à	89 999,99 € H.T.					
MAPA	06/2009	BONNEAU SARL		4427	0	Travaux d'isolation thermique et acoustique de la salle de spectacles	
		VCSI		8560	00	du théâtre « Victor LEMOINE »	Lot 2 « Déconstruction – Cloisons – Isolation verticale »
		PICHAUD SARL		8561	.5		Lot 3 « Faux plafonds – isolation horizontale »
		INTERLIGNES DEC SARL	CO	4411	.8		Lot 4 « Toile tendue »
		ROY SARL		4468	30		Lot 5 « Peinture – Revêtements muraux – Nettoyage général »
		LOUERAT SARL		4432	20		Lot 6 « Electricité – Courants faibles »
		CHUBB SECURITE	ESCS	4433	89		Lot 7 " Détection incendie"
		MICHAUD JJH		4432	20		Lot 8 « Serrurerie »
Marchés d	e 90 000 € H.T. à	132 999,99 € H.T.					

MAPA	05/2009	BRETHOME ET CIE SAS TP	44340	Travaux d'aménagement de la rue du Vigneau et du plateau surélevé rue du Béziau	Unique
Marchés d					
MAPA	10/2009	SARC	35650	Travaux 17 ^{ème} tranche d'assainissement – secteurs de la	Lot 1 « Réseau de collecte et de transfert »
		BREMAUD EPUR	44240	Bride à Mains et de la Pacauderie	Lot 2 « Poste de refoulement »
		SOCIETE ORLEANAISE D'ASSAINISSEMENT (SOA)	37550		Lot 3 « Essais préalables à la réception »
MAPA	11/2009	PEDEAU	44680	Travaux d'extension des vestiaires	Lot 1 « Gros oeuvre »
		LEDUC	44680	de football existants au Sud-Est des	Lot 2 « Charpente bois»
		DUGAST	44840	terrains de sports de la Pacauderie	Lot 3 « Couverture tuiles »
		LEDUC	44680		Lot 4 « Menuiseries extérieures»
		EGONNEAU	44310		Lot 5 « Cloisons sèches - Plâtrerie »
		BALLET	44470		Lot 6 « Carrelage – Faïence »
		BRUN RODOLPHE	44640		Lot 7 « Peinture »
		GUIHOT JEAN-MICHEL	44320		Lot 8 « Plomberie –
					Sanitaires –
					Ventilation »
		LOUERAT	44320		Lot 9 « Electricité –
					Chauffage électrique »
		RUZZANTE MICKAEL	44680		Lot 10 « Bardage
		E EOLUDEMENT	70100		isolant extérieur »
		France EQUIPEMENT	70190		Lot 11 « Equipement de vestiaires (mobilier) »

≥ 2010/50- 17^{ème} tranche d'assainissement : Autorisation des usagers à se brancher au réseau d'assainissement

Monsieur le Maire, rapporteur, expose :

« Les travaux d'assainissement de la 17^{ème} tranche sont maintenant terminés. La réception des travaux de la 17^{ème} tranche ayant eu lieu le 19 mars dernier, les réseaux peuvent recevoir les eaux usées. Les riverains ont un délai de 2 ans pour se raccorder au réseau et la taxe de raccordement à l'égout sera appelée au plus tard le 19 septembre 2010. ».

Les membres du Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- d'autoriser les riverains à se raccorder au réseau,
- donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour mener ce dossier à bien, notamment à émettre les titres afférents aux branchements des usagers.

► 2010/51 – Location de la salle de théâtre

Monsieur Jean-Marie GATARD, rapporteur, expose :

« Actuellement, il n'est pas prévu de louer la salle de théâtre à des particuliers pour l'organisation de spectacles avec entrées payantes, mais le règlement en vigueur et la grille de tarification ne sont pas assez précis.

Il vous est donc proposé dans un premier temps de noircir la case 1 (c'est-à-dire on ne loue pas la salle de théâtre à des particuliers résidant la commune et entreprises communales sauf pour la demande qui est en cours) et de confier à une ou plusieurs commissions l'étude des modalités de location de la salle du théâtre. ».

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- de noircir la case 1 de la location de la salle de spectacle,
- de charger une ou plusieurs commissions d'étudier les modalités de location de la salle de théâtre.

Monsieur Jean-Pierre GRANDJOUAN donne lecture des documents d'urbanisme et des renonciations ou non au droit de préemption urbain : **DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

Année	N°	Adresse du bien	Section	N°	Superficie	Exercice droit de
	dossier				totale	préemption
2010	12	32 rue de Pornic	G	2518	288 m²	Non
2010	13	38 rue des Moissonneurs	G	2933	705 m ²	Non
2010	14	Rue des Moissonneurs	G	2968	111 m²	Non
2010	15	8 rue des Moissonneurs	G	2905	601 m ²	Non
2010	16	8 rue des Moissonneurs	G	2905	601 m ²	Non
2010	17	8 et 10 rue du Ponant	G	2942 - 2943	1322 m²	Non
2010	18	Le Breil (l'Ouche à	G	809	2370 m²	Non
		l'Ane)				
2010	19	6 rue des Moissonneurs	G	2904	603 m ²	Non
2010	20	6 rue des Moissonneurs	G	2904	603 m²	Non
2010	21	4 rue des Moissonneurs	G	2903	644 m²	Non
2010	22	4 rue du Ponant	G	2940	600 m²	Non

PERMIS DE CONSTRUIRE

N°	Date dépôt	Demandeur	Adresse	Réf cad	Objet
A 1005	01/02/2010	BLANCHARD Georges	11 impasse des Caillebottes	G 2716	Maison Habitation
A 1006		CHARUAU Matthieu et ROCHER Aurélie	10 rue de la Bride à Mains	G 2889	Maison Habitation
A 1007	15/02/2010	DREUX Cyril et PICOT Sabrina	36 rue des Moissonneurs	Lot n°33	Maison Habitation
A 1008	17/02/2010	MALARD Philippe	1 Chemin de la Colinerie	F 1354	Garage + Mur de clôture
A 1009	23/02/2010	HARAUX Jérôme et Linda	22 rue des Moissonneurs	G 2914	Maison Habitation

DECLARATIONS PREALABLES

N°	Date dépôt	Demandeur	Adresse	Réf cad	Objet
A 2006	03/02/2010	COLIN Didier et Sylviane	26 route de Rouans	F 878	Piscine
A 2007	08/02/2010	FORGET Bruno	36 Rue de Pornic	G 1595	Panneaux solaires
A 2008	15/02/2010	Commune de CHEMERE	Impasse des Fausses Blanches	F 1466	Division 2 lot à bâtir
A 2009	17/02/2010	FOURRIER Michel	10 rue du Breil	G 1021	Suppression et création d'une ouverture
A 2010	19/02/2010	ANGEBAUD Laurent	6 rue des Meuniers	G 2639	Abri de jardin
A 2011	19/02/2010	BEZIAS Laurent et Nadège	18 rue des Moissonneurs	G 2912	Clôture
A 2012	24/02/2010	BIGOT Gérard	11 Rue du Parc	G 1237	Panneaux solaires
A 2013	25/02/2010	POISSONNIER Pierre	10 impasse des Erables	F 1395	Clôture
A 2014	25/02/2010	YOU Pierrick	10 rue des Meuniers	G 2771	Garage + auvent
A 2015	25/02/2010	RUZZANTE Robert	Rue de la Bride à Mains	G 63 1289	Clôture
A 2016	27/02/2010	COEFFARD Renaud	18 rue du Moulin	G 2399	Abri de jardin
A 2017	02/03/2010	COQUENLORGE Gwénaël	24 rue de la Treille	G 2093	Panneaux solaires

Séance levée à 23 heures 25.